

N° 49/11.15

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE [POSTULAT ALINE DUPONTET "RENDONS LES QUAIS À LA POPULATION"](#)

Aménagement du territoire et développement durable

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 11 novembre 2015

Première séance de commission : le mercredi 18 novembre 2015, à 18 h 30, en salle Henri Perregaux, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du postulat déposé le 5 juin 2013, Mme la Conseillère communale Aline Dupontet invoque une pétition déposée auprès du Grand Conseil vaudois visant à créer une journée sans voitures dans le Canton de Vaud. S'appuyant sur cette pétition, le postulat demande d'évaluer la possibilité de rendre à la population morgienne le quai Jean-Louis-Lochmann pour une journée, et ceci de manière régulière. Mme Dupontet suggère le dimanche pour limiter les nuisances aux commerces et restaurants, tout en les encourageant à investir l'espace libéré.

La Ville de Morges s'est engagée à étudier la possibilité de mettre en œuvre une fermeture régulière des quais et s'est interrogée sur les différentes manières de procéder. Parmi les villes voisines, certaines s'engagent déjà dans des démarches similaires

LUTRY

La Ville de Lutry s'engage en faveur de la mobilité douce sur ses quais. En effet, elle les ferme régulièrement à la circulation automobile, allant jusqu'à interdire la circulation dans un vaste secteur de la vieille ville. Elle opère de deux manières distinctes :

- 1) Pendant les mois d'été, les quais sont entièrement fermés à la circulation automobile durant la journée. De nuit, l'espace réservé aux piétons est élargi pour englober toute la vieille ville, soit l'espace entre la rue des Terreaux et le lac, et ceci de 18 h 30 à 6 h 30.
- 2) Au printemps et en automne, soit d'avril à début juin, et de fin septembre au dernier week-end d'octobre, les quais sont fermés du vendredi à 18 h 30 au lundi matin à 6 h 30.

Concrètement, la fermeture se fait avec des barrières installées par la police administrative, mais compte tenu de sa volonté de pérenniser cette pratique, la police souhaite installer des bornes automatiques.

La principale différence entre le quai Gustave Doret de Lutry et le Quai Jean-Louis-Lochmann est la présence de places de parc. En effet, Lutry ne possède pas de places de parc le long du quai et les commerces qui s'y situent ne sont donc pas pénalisés par la fermeture des voies à la circulation de véhicules.

Depuis peu, Lutry bénéficie d'une politique d'encouragement invitant les habitants à s'emparer de l'espace public mis à leur disposition. La voie publique fermée aux automobiles sert à accueillir des mariages, des terrasses de caveaux, des marchés et brocantes ainsi que des grandes manifestations comme la fête des vendanges.

NYON

Le Quai des Alpes à Nyon est fermé uniquement pour des manifestations ponctuelles, sauf lors de deux manifestations pérennes que sont la Fête des enfants (fermeture 1 h 30 au maximum) et le semi-marathon de La Côte (fermeture ½ journée).

VEVEY

Actuellement, Vevey ferme sporadiquement ses quais une journée ou un week-end en fonction des manifestations, telle que celle du 1^{er} Août. Cette fermeture est indiquée par un panneau à l'entrée de la Grande Place.

Dans un futur proche, la Municipalité de Vevey mettra en place une fermeture fixe du Quai Perdonnet (secteur Ouest) et de la rue de l'Hôtel de Ville, du samedi à 18 h jusqu'au lundi à 7h.

L'AVENIR DES QUAIS DE MORGES

Rappelons que le quai du Mont-Blanc et le quai Jean-Louis-Lochmann accueillent quelques manifestations annuelles. La Municipalité propose d'ouvrir à la population le quai Jean-Louis-Lochmann de la place du Casino à la place Saint-Louis les 4 derniers dimanches des mois de mai à août, dès 2016 et pour une période de deux ans. Un point de situation sera effectué à ce moment-là. Cette ouverture, sans forcément y organiser des manifestations, va dans le sens du plan directeur des circulations car, à moyen terme, le quai sera libéré de toute circulation automobile, suite à la réalisation du parking sous les quais. L'espace réservé aux piétons sera considérablement élargi et engendrera de nouveaux usages faisant des quais un lieu de rendez-vous prisé des Morgiennes et des Morgiens. La Municipalité mettra cet espace à disposition d'initiatives locales diverses.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de rendre disponible à la population, hors manifestations déjà prévues, le quai Jean-Louis-Lochmann, de la place du Casino à la place Saint-Louis les 4 derniers dimanches des mois de mai à août, de 9 h à 18 h, en y interdisant la circulation de véhicules motorisés, ce dès 2016 et pour une durée de deux ans;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat Aline Dupontet "Rendons les quais à la population".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella